

***EMPLOYEURS du Secteur non Marchand,
RECRUTEZ en PEC : Parcours Emploi Compétences et
RECEVEZ une AIDE du DEPARTEMENT de la Gironde***

Le Conseil Départemental de la Gironde verse une AIDE pour le recrutement via un PEC d'un Demandeur d'Emploi Allocataire du RSA.

DETAIL DE L'AIDE :

- Aide (combinée avec celle de l'Etat) : 67% du SMIC Brut pour une durée hebdomadaire de 20 Heures, avec un contrat initial pouvant aller de 9 mois à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.

QUELS EMPLOYEURS ?

- Les organismes de droit privé à but non lucratif : associations, fondations, organismes de prévoyance...
- Les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public : établissement publics administratifs ou industriels et commerciaux...
- Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public...

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ :

La Cellule des Contrats Aidés au Département de la Gironde :

Au 05.56.99.65.04

Mail : dpai-bia@girondede.fr